instructeur devra interroger. On ne pense pas que l'instruction puisse durer moins de deux mois et les débats publics moins de quarante à cinquante jours. C'est sur cette base approximative que les dispositions matérielles vont être prises par l'administration militaire. Le maréchal, pendant les débats, devra se mettre en uniforme, comme les officiers de tous grades, petite tenue, capote et képi ; les membres du conseil seront en grande tenue.

Le procès Bazaine excite une grande émotion à Metz.

Les Messins, qui tiennent à être très exactement et très promptement renseignés sur les différents incidents de cette importante affaire, organisent, dit le *Courrier de France*, à leurs frais, un service composé de deux sténographes et de trois rédacteurs.

Durant le cours des débats, des dépêches seront expédiées d'heure en heure à Metz.

Dans les hôtels de Versailles, un grand nombre de chambres sont retenues pour des Messins qui apportent, dit-on, des documents d'une grande importance.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 21 mai 1872.

Le télégraphe vous aura fait connaître, avant cette lettre, le résultat de la séance de ce jour au sujet de l'interpellation de M. Rouher. J'imagine que, sauf les incidents plus ou moins orageux, ce résultat sera à peu près nul, M. Rouher, malgré tout son talent, n'étant pas de force à réhabiliter l'Empire, ni M. Gambetta à réhabiliter le gouvernement du 4 septembre ; l'un nous a conduits à la capitulation de Sedan, l'autre à la capitulation de Paris et aux crimes de la Commune ; M. Thiers ne veut, dit-on, intervenir dans le débat que pour plaider les circonstances atténuantes en faveur du 4 septembre ; il faudra que le Président soit bien habile pour faire excuser par la majorité les faiblesses et les fautes du gouvernement qui ne s'est emparé du pouvoir que pour accomplir la dissolution de la France.

Depuis le jour où M. Rouher a déposé son interpellation, M. Thiers n'a pas décoléré, ne cessant de s'écrier : quelle audace! osér venir défendre l'Empire dans une chambre où siégent encore soixante membres emprisonnés par le crime du 2 décembre !

En attendant la séance de ce jour, il n'est pas inutile de jeter, à la fin de chaque semaine, un regard rétrospectif sur les six jours écoulés. Vous avez pu constater les résultats satisfaisants obtenus par l'Assemblée, il y a quinze jours. Nous trouverons peut-être plus de motifs de nous féliciter dans les actes de cette semaine.

Sur l'organisation du conseil d'Etat, le gouvernement, désarçonné par le vote de l'art. 3, ne peut pas réussir à se remettre en selle. Tantôt il menace de tout rompre, tantôt il avance de concessions en concessions, n'exigeant plus que des avantages puérils depuis le système des listes de présentation, jusqu'au privilége désiroire de nommer les Présidents du conseil d'Etat parmi les élus de l'Assemblée, (c'est-à-dire de consacrer les choix de cette dernière.)

Sur la loi militaire, la défaite du pouvoir est complète: c'est M. Thiers lui-même qui vient dans les commissions abandonner une à une toutes ses théories personnelles : Il n'y a pas jusqu'ici son ministère de la guerre qui ne soit pour le service obligatoire. Et si le Président vient discuter la loi dans les séances publiques, c'est dans sa personne même que le pouvoir sera battu par une de ces éclatantes défaites qui amoindrissent un homme de moitié.

Sur les questions de finances, la commission du budget a adopté le rapport de M. Desseilligny. Elle repousse l'impôt sur les matières premières (le rêve de M. Thiers), elle propose l'impôt sur les transactions commerciales (que M. Thiers a condamné à la tribune), un impôt sur les valeurs mobilières (dont M. Thiers faisait fi), un droit sur les créances hypothécaires (auquel il ne pensait pas). Tout cela suffira, dit-on, pour produire l'équilibre du budget, cet équilibre que le chef du pouvoir avait mis l'Assemblée au défi de trouver en dehors de son propre système. Vous n'avez pas oublié que c'était son argument décisif : *Si mon moyen ne vous plaît pas*, répétait-il toujours victorieusement, *trouvez m'en un autre. Mais trouvez-en un.* On l'a trouvé, et sans M. Thiers.

Enfin, vous venez de voir comment l'Assemblée a forcé le gouvernement à mettre les pouces dans la question de la mise en jugement du général Bazaine ; comme elle a déjoué les habiletés de M. Dufaure au sujet de la loi des associations. Cette loi, à l'occasion de laquelle le gouvernement avait voulu redire au pays, avec sa malveillance habituelle : *Vous voyez ; Ils entreprennent tout et n'achèvent rien.*

Je ne sais si la sympathie que m'inspire l'Assemblée entretient chez moi quelques illusions. Mais il me semble que ce premier succès parlementaire pourrait être gros de conséquences favorables même dans l'ordre politique.

Jetez les yeux sur ce dernier point de vue. On ne peut disconvenir que la politique dissolvante de M. Thiers, en encourageant la gauche, avait un instant donné l'avance aux hommes de désordre ou d'intrigue. M. Gambetta se sentant appuyé, osait quêter les applaudissements de la province, et le bonapartisme, qui est toujours à l'affût des paniques du parti conservateur pour les exploiter à son profit, semblait vouloir relever la tête. Comme il arrive toujours, les succès de la république aboutissaient à un succès du césarisme.

La fermeté de l'Assemblée, a au contraire, ramené la confiance au dedans et au dehors.

A Versailles, les trois groupes de droite se sont visiblement rapprochés. L'harmonie est parfaite entre la société des Chevau-légers et celle de la rue Colbert. Le centre droit s'est sensiblement rapproché de la droite depuis que le général Chanzy a tenté de donner le change à l'opinion et de faire croire, par son imprudent discours, que la fusion des deux autres était faite sous la main de M. Thiers.

Grâce à la prudente abstention de la droite dans le conflit entre Gambetta et M. Rouher, nous verrons probablement l'administration du 4 septembre et celle de l'Empire couvertes du même discrédit.

En province, le parti conservateur qui par découragement, semblait chercher au hasard tous les points d'appui, bons ou mauvais, le parti conservateur retourne à son centre normal, la monarchie libérale, mais traditionnelle. Les menées des radicaux du midi soulèvent l'opinion et rendent à la magistrature toute sa vigueur.

Encore un effort de l'Assemblée et nous pourrons voir reparaître le courant monarchique de février 1871. Il sera moins impétueux, mais plus soutenu. Ses conséquences seront successives mais profondes; avec moins d'éclat, elles auraient peut être plus de durée. Ce serait le pays lui-même qui, épouvanté par l'expérience des dix-huits derniers mois, s'associerait spontanément aux efforts de l'Assemblée.

Tandis que la police de M. Thiers, avec un zèle digne d'être récompensé par M. de Bismark et Victor-Emmanuel, fait la chasse aux carlistes sur la frontière française, le *Journal officiel* enregistre complaisamment tous les triomphes remportés par la *Gazette de Madrid* sur les carlistes. Il y en a eu, depuis trois semaines, un si grand nombre de tués, blessés, prisonniers, rejetés en France, qu'il est difficile de comprendre qu'il puisse en rester encore pour exercer la vaillante épée de Serrano.

Les informations envoyées du camp de don Carlos à Genève confirment le succès obtenu par Charles VII près de Durango et d'Elgneta. On m'écrit de Genève, le 20 mai : « Ce que je vous disais « dans ma correspondance d'avant-hier « s'est trouvé pleinement justifié par les « nouvelles que nous avons reçues hier : « Nous avons voulu en attendre la con- « firmation pour vous en faire part.

« Le temps me manque absolument « pour vous donner des détails. Voici « donc très brièvement quels sont les « faits : Serrano, dont le projet, comme « on sait, était d'aller à Bilbao, est venu « se butter dans les défilés des monta- « gnes contre ses positions fortement oc- « cupées par les carlistes. Les points « principaux de l'action sont Durango et « Elgneta. Au même moment, le général « Aunilivia battait complètement les Amé- « déistes à Oñate, leur faisant 300 prison- « niers. Dans ces différentes affaires, « l'ennemi a perdu beaucoup de monde, « du matériel et des bagages.

« Une dépêche gouvernementale est » arrivée à Pampelune, ordonnant de » bien traiter les prisonniers de guerre. » Cette résolution a été dictée par la » crainte de représailles; de nombreux » prisonniers étant tombés en notre pou- » voir dans ces différentes affaires. A » demain de nouveaux détails. »

Le *Journal des Débats*, tout en publiant toutes les dépêches victorieuses des Satellites d'Amédée, a bien soin de ne pas reproduire les autres dépêches qui font connaître l'échec subi par Serrano; mais le correspondant espagnol de ce journal est plus véridique et voici les détails qu'il donne sur le combat d'Onate :

« Les balles pleuvaient sur les mal- » heureux soldats, qui distinguaient un » béret par ci par là, mais ne pouvaient » causer le moindre dommage à l'enne- » mi, disposé en tirailleurs et caché dans » des massifs de verdure sur des crêtes » abruptes; et toujours les balles de l'at- » teindre et de décimer ses rangs. Offi- » ciers et soldats avaient la rage au » cœur.

» A un moment donné, de derrière » un accident de terrain, une escadron » de lanciers chargea les débris de la » troupe avec beaucoup d'impétuosité, » mais celle-ci, faisant face à l'ennemi, » démonta quelques cavaliers, et l'es- » cadron tourna bride.

« Il n'y a donc plus à en douter main- » tenant, les carlistes disposent d'une » force organisée, puisqu'ils ont de la » cavalerie; et ainsi se trouve vérifiée » l'assertion des habitants de Vergara, » disant que ce même matin, cinq *uhlans* » carlistes s'étaient présentés aux por- » tes de la ville en éclaireurs. Les sol- » dats du bataillon de Mendigorria ont » même pu distinguer, dans les rangs » ennemis, mais faisant réserve, un ba- » taillon vêtu d'un uniforme parfaitement » régulier : béret blanc, blouse bleu à » parements rouges, culotte blanche » avec guêtres noirés.

» Au reste, comme quelques débris » d'uniformes sont restés sur le terrain » il n'y a pas de doute possible à cet » égard.

» Voici exactement les pertes des amé- » déistes : 50 hommes blessés, 2 ou 3 » officiers, 11 morts, dont 2 officiers, et » 30 prisonniers.

» La troupe est tombée dans une em- » buscade; elle était sous le feu ennemi; » je ne vous donne pas ici mon opi- » nion; je vous dis seulement que le » gouvernement de Madrid a pour » cessé de cacher la vérité. Mais les » détails sont mal informés, mais ils » permettent que les chiffres indi- » qués ci-dessus sont mentionnés dans » le rapport du commandant de batail- » lon au général en chef. C'est d'ailleurs, » rabaisser singulièrement le mérite de » l'armée que de laisser croire au public » que ses pertes, dans toutes les ren- » contres, se réduisent à quelques hom- » mes blessés ou contusionnés. »

DE SAINT-CHÉRON.

Informations-Nouvelles

Quelques journaux ont annoncé que Henri Rochefort devait être compris dans le convoi de condamnés que la *Guerrière* doit transporter demain ou après-demain en Calédonie. Rien cependant n'est moins certain. On écrit à ce sujet à la *Patrie* de l'un de nos ports de l'Ouest :

« La grande difficulté était de faire partir les prisonniers détenus au fort Boyard sans emmener aussi M. Rochefort, que notre gouvernement continue à entourer d'une sollicitude exceptionnelle.

» Après mûre réflexion, sans doute, on s'est avisé d'une ingénieuse combinaison qui permettra de le dérober à la transportation. On a soudainement découvert que le fort Boyart était mal installé, mal aménagé, et qu'il était urgent de le faire évacuer par les détenus. Des ordres viennent donc d'arriver pour que le transfert de ces détenus ait lieu dans les dépôts de Saint-Martin et de l'île d'Oléron.

» Une fois qu'ils y seront arrivés, qu'ils y auront séjourné quelque temps, on les embarquera tous indistinctement : on aura ainsi l'air de prendre une mesure générale, qui ne pourra soulever aucune réclamation.

» Pendant ce temps, M. Rochefort restera au fort Boyard, où l'on espère qu'il sera oublié.

» Tels sont les détours auxquels on se condamne pour éluder la loi en faveur d'un de ceux qu'elle a le plus justement frappés. Ils montrent à quelles influences obéit encore le gouvernement. »

On annonce que M. Pascal, préfet du Rhône, à peine rentré dans sa préfecture, a de nouveau quitté Lyon avant-hier.

Si nos renseignements particuliers sont exacts, ce départ de Lyon pour Paris, le second en huit jours, aurait été motivé par une entrevue du préfet avec le général Bourbaki, entrevue à la suite de laquelle M. Pascal se trouverait de nouveau dans la nécessité de revenir à Versailles pour y conférer avec M. le président de la République, au sujet des préoccupations de plus en plus graves que lui suscite l'état actuel de la ville de Lyon.

On se rappelle la propagande active qu'ont faite à la dernière exposition de Paris les protestants anglais. On aura quelque chose de semblable à l'exposition de Lyon ; on construit déjà un kiosque qui doit servir de magasin aux brochures et de centre à l'activité des missionnaires d'Outre-Manche.

Le *Rappel* dit que l'on parle à la Chambre d'une demande de mise en accusation des trois ministres de l'Empire les plus compromis.

Une pétition en faveur du service militaire et personnel se signe en ce moment parmi les jeunes gens de Paris.

L'*Événement* annonce que les princes d'Orléans ont obtenu de M. Thiers l'autorisation de rapporter du château de Dreux les cendres du roi Louis-Philippe.

Nous apprenons que Monsieur le Comte de Chambord a souscrit pour trois cents francs à l'œuvre des Tombes des soldats français morts en captivité.

Le *Militair-Wochenblatt* donne des détails fort intéressants sur le chiffre des pièces d'artillerie de campagne des troupes allemandes pendant la guerre de 1870 et sur la dépense en munition fournie par ces pièces. L'artillerie prussienne comprenait. 79 batteries légères, 78 lourdes, 38 à cheval, plus 18 légères et 10 lourdes de réserve, en tout 816 canons de 8 centimètres et 528 de 9 centimètres. Ces 1344 pièces ont tiré pendant toute la campagne 267,975 coups, savoir : les batteries légères 112,770, les batteries lourdes 107,126 et les batteries à cheval 48,079. L'artillerie bavaroise comptait 12 batteries légères, 22 batteries lourdes et 2 de 12 livres, comprenant 216 pièces, lesquelles ont tiré 56,211 coups ; l'artillerie saxone a fourni 6 batteries légères, 8 batteries lourdes et 2 batteries à cheval, soit 42 pièces qui ont tiré 16,561 coups. On n'a point encore de données complètes sur l'artillerie bavaroise.

M. Pernollet, député de Paris et maire du 13e arrondissement, vient d'adresser sa démission de maire à M. le ministre de l'intérieur.

Voici pourquoi, dit l'*Événement* :

« M. Pernollet avait proposé à M. le préfet de la Seine l'établissement d'une école congréganiste, rue Jenner. M. Léon Say avait, en conséquence, transmis cette demande au conseil municipal.

» Le conseil municipal a voté l'établissement d'une école rue Jenner, mais avec la condition expresse que cette école fut confiée à des instituteurs laïques. »

Le *Figaro* annonce la mort de M. Louis de Cadoudal, ancien zouave pontifical, et ex-capitaine de la légion bretonne pendant la guerre. M. Louis de Cadoudal était âgé de quarante-quatre ans.

L'effectif de la gendarmerie va être considérablement augmenté.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre enjoint aux commandants de compagnies « d'examiner de la manière la plus approfondie la moralité et la conduite des candidats, de choisir de préférence les vieux soldats, et de n'accepter que ceux dont le passé offre plus de garanties. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 21 mai.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Rouher.

L'honorable membre monte à la tribune au milieu d'un profond silence.

M. Rouher. — Messieurs, dans le discours qu'il a prononcé comme président de la commission des marchés, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a dit : « Je suis décidé à me tenir éloigné de toute préoccupation politique. » Je ne me permettrai pas de rétrancher la question de savoir s'il a réussi dans ce projet, mais mon ferme dessein, à moi, est de me tenir à l'écart de toute question politique. J'ai à traiter de questions de comptabilité, de moralité, de probité individuelle, de probité administrative. (Interruption à l'extrême gauche.)

Ces questions sont assez hautes, assez délicates, pour que, sans chercher à les étendre ni à élargir le terrain de la discussion, elles soient de nature à avoir de l'intérêt pour cette Assemblée. Elargir la discussion, ce serait paraître vouloir éviter la puissance des faits pour se jeter dans la logique des argumentations.

La restreindre, ce ne serait pas faire la lumière par les faits. Je veux donc rester rigoureusement dans le cercle qu'a tracé M. le duc d'Audiffret-Pasquier, tout en ne négligeant pas de toucher au rapport de l'honorable M. Riant.

Le débat se divise en deux points ; la question des marchés et la question des arsenaux.

M. Rouher rappelle la nomination des membres de la commission d'enquête, au nombre de soixante, sur les marchés conclus pendant la guerre. On se trouvait devant le budget de 1872 et devant un crédit de 675 millions. On recherchait le moyen de savoir pourquoi on demandait un tel crédit pour rectifier le budget de 1871. Ces questions intéressent l'honneur des citoyens. Aussi comprend-on que le rapport n'ait été déposé que le 14 septembre suivant. Le rapport conclut à la révision des marchés et au renvoi devant la justice des marchés entachés de concussion. Dans le discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, on a parlé de questions générales, et il y a eu une conclusion en quelque sorte différente. Là est la raison de l'interpellation.

M. Rouher indique qu'il traitera d'abord la question des marchés dans ses détails, puis la question des arsenaux qui est si brûlante dans le présent et pour l'avenir.

L'orateur s'élève contre la conclusion de M. Audiffret-Pasquier. Il ne voit qu'un coupable : la personnalité des coupables. Et l'on sait avec quelle vigueur et quel talent il frappe cette personnalité. Il dit : Les empires tombent, les gouvernements changent, les bureaux restent et avec eux les abus. M. Rouher repousse cette conclusion au nom de la réalité des faits, au nom de la justice et au nom de l'ordre public.

M. Rouher entre dans le détail des marchés. Il n'y a eu, dit-il, dans les marchés conclus du 28 août au 4 septembre 1870, une exécution que jusqu'à la concurrence de 349,000, l'autre, jusqu'à la concurrence de 374,000 fr. Ainsi, c'est une somme de 723,000 fr. qui incombe entièrement au gouvernement impérial. Les autres marchés sont exécutés, pour 48 millions, et la délégation de Bordeaux et de Tours en a accepté l'exécution pour au moins 28 marchés. Après la guerre finie, il y a eu prolongation d'affaires jusqu'en mai de 2 à 3 millions. Il y a un litige pendant de 5 à 6 millions.

M. Rouher croit que M. le duc d'Audiffret-Pasquier n'interprétait pas l'exacte situation des choses en disant que le gouvernement du 4 septembre est à peu près désintéressé. Non, pour les quatre cinquièmes, je ne crains pas de le dire, ajoute M. Rouher, la responsabilité incombe au gouvernement qui a suivi le 4 septembre. (Assentiment à droite.)

M. d'Audiffret-Pasquier. — Je demande la parole.

M. Rouher. — Il y a un homme responsable du 24 août au 4 septembre ; cet homme a revendiqué la responsabilité : c'est le compte de Palikao. Il a prescrit ses ordres aux bureaux, donc le ministre est responsable.

Une commission avait été nommée, elle avait dans son sein M. Lecesne. Elle a disparu devant les faits de guerre. Le comte de Palikao, ministre de la guerre, reste seul, il revendique la responsabilité et il ne se déclare en rien ni pour rien devant la commission d'enquête, devant l'Assemblée nationale. A l'égard des gouvernements qui ont suivi le 4 septembre, la déposition de M. le général Thomas est précise. La responsabilité des bureaux n'a rien à faire là; le directeur a exécuté les ordres du ministre. Il a dû s'incliner. Il signale même les marchés dans lesquels M. Freycinet ou le ministre de la guerre sont intervenus pour donner l'ordre d'exécution, et l'honorable M. Gambetta ne voudra certainement pas se placer derrière la qualification vague de la responsabilité des bureaux, il viendra expliquer ces marchés qui ont été exécutés sous son administration, il les défendra en suivant mon exemple, et comme je vais le faire à l'égard des marchés qui ont précédé le 4 septembre. (Sensation.)

---

verra jamais dans le fils qu'elle a perdu qu'un enfant ravi par la mort à sa tendresse. Sa douleur sera immense comme son amour, mais au fond de cette douleur il ne s'en cachera point une autre. La perte d'un fils est pour un père, Fernande, la source de regrets moins extérieurs, peut-être, mais plus incisifs. Plus vous placerez haut cet homme, plus son affliction s'accroîtra de sa grandeur. Dans le tombeau sur lequel il s'agenouille, vous n'entrevoyez qu'un cadavre, lui, il en compte deux dans un seul, oui, deux, Fernande, car ce n'est pas seulement son enfant qu'il pleure, c'est encore le continuateur de son nom, et le rejeton glorieux en qui il se sentait revivre.

La duchesse avait écouté ces paroles au milieu de la plus vive émotion

— Savez-vous, monsieur, si je n'ai point éprouvé là, répondit-elle en mettant la main sur son cœur, ce double désespoir dont vous parlez ?

— Alors, Fernande, vous devez comprendre ce que j'ai souffert lorsque j'ai vu passer de mes bras dans le linceul les deux fils sur lesquels j'avais placé toute mon adoration et toutes mes espérances ? Pour eux, j'avais voulu des honneurs, des titres, de la gloire ; j'avais employé vingt années de ma vie, — d'une vie qui aurait pu s'écouler si heureuse, si tranquille, — à leur faire un jour, avec la splendeur de mon passé, un rayonnant avenir !

Par amour pour eux, je me suis condamné à ne connaître aucune de ces douces joies du foyer et de la famille, aucun de ces épanchements qui font d'un père l'ami et le frère de ses enfants ; tout petits dans le berceau, je les ai embrassés deux fois, Fernande, rien que deux fois ; adolescents, je les ai pressés quatre fois sur mon cœur ; ils allaient devenir des hommes lorsque la mort me les a pris ! Ah ! songez-y, madame, d'obscur commis, avoir tour à tour été nommé secrétaire d'ambassade, ministre plénipotentiaire, ambassadeur, baron, comte, duc, grand'croix de la Légion-d'Honneur ! Avoir voulu conquérir tout cela dans l'unique but de l'avenir de ses fils, et tout cela conquis, se trouver face à face avec des tombeaux.

La duchesse essuya à la dérobée ses tempes baignées d'une sueur froide.

— O mon ami.., dit-elle en pressant la main de son mari.

— Comprenez-vous, Fernande, poursuivit le duc, si j'ai dû maudire cette immense fortune que je ne savais à qui léguer ? ces titres que je ne pouvais plus transmettre ? ce nom que j'avais illustré, *destiné à mourir avec moi ?* Ce fut alors que je me souvins d'avoir autrefois, en Angleterre, abandonné un fils ! A peine cette pensée, cette révélation du Ciel, se fut-elle fait jour en mon âme, qu'il me sembla qu'autour de moi tout se transformait ; une vie nouvelle m'apparaissait dans l'avenir ; mon fils existait, je le retrouvais, il était digne de moi, il était digne de vous, Fernande, et vaincue par mes prières, par les siennes, vous consentiez à l'appeller votre enfant !

—Oh ! jamais, Monsieur, jamais, murmura la duchesse rassemblant dans un effort suprême ses forces épuisées par une longue lutte ; cherchez ce fils, retrouvez-le, redevenez son père, puisque c'est votre volonté, mais jamais je ne serai...

— N'achevez pas, Fernande, interrompit le duc de Rieux, avec un geste suppliant, n'achevez pas ! Dieu aujourd'hui a opéré la moitié d'un miracle en vous rendant favorable à mon vœu le plus cher, qui sait s'il ne le complètera pas un jour, en faisant de vous la mère de mon enfant.

La suite au prochain numéro.

Spécialité de dentiers en tous genres

Traitements spéciaux pour le

REDRESSEMENT DES DENTS

VERBRUGGHE

DENTISTE

BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES

RUE D L'HOSPICE, 8, ROUBAIX